

**Théâtre Le cadran/Briançon**  
**Dossier de contrôle 2009**

**Compte-rendu technique**

**Au titre des locaux**

## **Bilan bâtiment Théâtre Le cadran / Problèmes bâtiments divers / Travaux réalisés / Sécurité bâtiment / Formation du personnel / Achat de matériel.**

En ce début d'année, nous nous permettons d'attirer votre attention concernant l'état général du bâtiment, les travaux qui ont été réalisés durant l'année 2009 et les prescriptions restant à lever.

### **Sous commission de sécurité :**

Lors de la dernière sous commission de sécurité le 5 décembre 2008, il a été demandé par le capitaine Olivier Chantriaux à ce que les contrôles respectifs (électricité, extincteurs, blocs de secours etc.) soient effectués le même jour, par un seul organisme, et pour la totalité du bâtiment. Actuellement, il y a plusieurs utilisateurs du bâtiment, cinéma, théâtre, mairie (salle des associations) CEAB (salle bleue). Nous présentons donc à la commission pour certains contrôles, trois rapports de vérifications, effectués trois jours différents, et par 3 organismes distincts, ce qui ne facilite pas la lisibilité des prescriptions et du registre de sécurité.

Les prescriptions énoncées au procès verbal de la sous commission restant à réaliser sont :

- 1/ Installer des fermes portes sur les portes de locaux de stockage
- 2/ Remplacer le bloc porte du local « LTS » par un bloc porte coupe feu degré ½ heure équipé de ferme porte
- 5/ Installer un bloc autonome d'éclairage à hauteur d'homme en bas de l'escalier donnant accès aux balcons
- 6/ Améliorer le balisage par blocs autonomes d'éclairage de sécurité au niveau de la salle foyer bar et loges
- 7/ Le responsable unique de sécurité est chargé de présenter à la commission de sécurité le récapitulatif des contrôles techniques de chaque entité composant le groupement d'établissement. Il doit assister à la visite, prendre en compte les observations formulées pour chaque entité et veiller à ce que les observations soient levées dans les meilleurs délais conformément au règlement de sécurité

Les prescriptions énoncées qui ont été levées sont :

- 3/ Remettre en état la porte de sortie de secours de la salle des gradateurs
- 4/ Débarrasser le local VMC de tout stockage

M. Alain Caillol et M. Sébastien Furone ont effectué plusieurs visites au théâtre avec M. Stéphane Massé. Des entreprises ont établi des devis pour la levée de ces prescriptions. Nous sommes à votre entière disposition pour trouver les créneaux disponibles et aménager au mieux les plannings d'occupation des salles afin de permettre la réalisation des travaux au plus vite.

### **Cinéma :**

Nous tenons à vous informer que le registre de sécurité du cinéma « Le Vauban » n'est pas à jour. En effet, l'exploitant n'a pas fait réaliser les visites de sécurité annuelles obligatoires suivantes :

- Vérification des installations de désenfumage :  
Le contrôle aurait du être effectué au plus tard le 29/09/2009.
- Vérification des installations électriques :  
Le contrôle aurait du être effectué au plus tard le 07/10/2009.

Pour la vérification annuelle des robinets d'incendie armés et des extincteurs, le contrôle aurait dû être effectué au plus tard le 28/08/2009, il a été fait le 09/02/2010 avec 6 mois de retard.

M. Pierre-André Reiso responsable unique de sécurité, et M. Stéphane Massé, régisseur général du théâtre, seraient tenus pour entièrement responsables du possible dysfonctionnement de ces systèmes de sécurité en cas de problèmes dans le bâtiment. M. Alain Caillol et la municipalité de Briançon ont été informés en cours d'année 2009 du refus de l'exploitant de la salle de cinéma de payer les organismes vérificateurs. Nous avons envoyé un courrier à l'exploitant demandant à ce que les visites soient effectuées au plus tôt.

La situation étant inacceptable, M. Massé a rappelé le gérant de la société début février 2010, celui-ci s'est engagé oralement à faire effectuer les visites de sécurité dans les plus brefs délais.

(Le cinéma nous a contacté ce matin même pour nous signaler que l'APAVE effectuerait le contrôle électrique le 18/02/2010, et que le contrôle des installations de désenfumage allait suivre.)

#### **Vérification des équipements mécaniques :**

Des vérifications ont été effectuées par l'APAVE, sur les équipements mécaniques du théâtre. Parmi toutes les observations formulées, la déclaration de non-conformité du rideau pare-flammes doit retenir en priorité toute notre attention. (Cette non-conformité est déjà signalée dans les différents rapports depuis le 20 octobre 2006).

En remarques générales, le rapport du 24/09/2009 nous informe des problèmes suivants :

*\* Sur l'ensemble des perches, absence de blocage mécanique des rallonges d'extrémités : y remédier.*

*\* A titre d'information, la passerelle de chargement des perches contrebalancées présente un risque de chute de l'opérateur dans la cheminée et possède des garde-corps non conformes / hauteur de lisse et sous lisse insuffisantes / absence de plinthe.*

Cette prescription était déjà formulée dans les rapports précédents, nous vous l'avions indiquée dans nos courriers du 10 décembre 2005, du 21 mai 2007, du 08 janvier 2008 et du 03 février 2009. M. Jean-Charles Massé, de la société Massé et fils était venu au théâtre afin d'établir un devis pour lever ces prescriptions. Les devis ont été directement envoyés à vos services.

*\* Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnées ci-après, auxquelles il convient de remédier :*

*\* Concernant les équipes à main contrebalancées n°1 à n°17, il est demandé de :*

- Mettre en place une plaque de protection disposée sous le blocage des guindes et limitant le risque lié à une chute d'un élément de contrepoids dans la gaine.* Cette prescription était déjà formulée dans les rapports précédents, nous vous l'avions indiquée dans nos courriers du 10 décembre 2005, du 21 mai 2007, du 08 janvier 2008, et du 03 février 2009.

M. Jean-Charles Massé, de la société Massé et fils était venu au théâtre afin d'établir un devis pour lever ces prescriptions. Les devis ont été directement envoyés à vos services.

*\* Concernant la perche avec treuil manuel, il est demandé de :*

- Déclaration de sécurité et notice d'instruction à vous procurer auprès du constructeur.*

Les divers éléments disponibles sur ce matériel ont déjà été transmis à l'APAVE nous allons reprendre contact avec eux pour leur signaler afin que cette remarque soit enlevée des futurs rapports.

#### **Rideau RPF :**

\* Concernant la porte à commande automatique, autrement appelée rideau pare-flammes :

**Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des déficiences ne permettant pas l'utilisation de l'appareil**

#### **Dispositions divers :**

- **« Absence d'éclairage de sécurité pour l'accès à la machinerie du rideau. »**

Un devis a été réalisé par la société Ciuppa et transmis à vos services pour la mise en place d'un bloc de sécurité au niveau du treuil du RPF.

- **« Des éléments importants sur la conception du rideau sont nécessaires :**

- **« Poids du ventail. »**

Cette prescription a été levée lors de l'intervention de la société AMG Feschoz le 21/10/08 et indiquée dans le registre de sécurité à la page 86. Le poids du ventail est de 380 Kg (ces informations ont été transmises à l'APAVE et c'est donc par erreur que cette remarque figure sur ce rapport de vérification).

- **« Poids des contrepoids.**

- **« Attestation de rupture du câble de levage et des suspentes de contrepoids. »**

Cette prescription a été levée en partie lors de l'intervention de la société AMG Feschoz le 21/10/08 et indiquée dans le registre de sécurité à la page 86. Le câble de levage a été changé par un câble de diamètre 8 avec une rupture à 4400 Kg. (Ces informations ont été transmises à l'APAVE et c'est donc par erreur que cette remarque figure sur ce rapport de vérification).

L'intervention consistant à établir le poids des contrepoids et à changer les suspentes de contrepoids afin d'avoir des attestations valides de rupture de ces câbles est par contre toujours d'actualité afin de lever cette prescription.

- **« Attestation de résistance au feu. »**

Il semblerait qu'à ce jour personne ne soit à même de pouvoir fournir une attestation susceptible de lever cette prescription

#### **« Par ailleurs :**

**La vérification du fonctionnement du rideau d'eau n'a pas été réalisée (hors prestation) »**

La vérification du fonctionnement du rideau d'eau a été réalisée le 15/10/2009 par la société « Bureau Alpes Contrôles »

Cette prescription du dossier APAVE est donc levée.

Nous avons apposé les consignes générales de sécurité concernant l'utilisation du RPF comme cela était demandé dans le rapport du 09/10/2008.

Pour information, nous vous rappelons que le technicien de la société AMG Feschoz, qui est intervenu le 23 novembre 2004 sur le treuil du rideau pare-flammes, avait attiré notre attention sur le coussin d'amortissement du rideau de fer qui, selon lui, avait toutes les chances de contenir de l'amiante. Il se trouve que sa gaine est percée en différents endroits laissant échapper sur scène de la poussière suspecte, à chaque manipulation.

M. André Gili-Tos, expert en techniques du bâtiment est venu effectuer un prélèvement et les résultats d'analyses envoyés à vos services ont confirmé nos craintes : l'intérieur du coussin est

rempli de fibres d'amiante friable. Nous avons consulté la société AMG Feschoz qui peut mettre en place un nouveau coussin, mais elle n'est pas habilitée à enlever celui actuellement en place. Ces informations ont été transmises à M. Alain Caillol et M. Sébastien Furone en charge du suivi de ce dossier à la Communauté de Communes. Nous sommes amenés à fermer ce rideau selon la procédure obligatoire presque tous les jours, la réalisation du remplacement est donc urgente. Le cout d'enlèvement étant très élevé, vos services réfléchissent à différentes solutions de retrait de ce coussin en amiante. Cette situation se prolongeant depuis plusieurs années, il nous semble très important que des relevés de poussières d'amiantes puissent être réalisés au plus tôt par une société habilitée afin que nous puissions juger ensemble de la dangerosité des fuites d'amiantes pour les employés du théâtre, les usagés, et le public.

Sébastien Furone a pris contact avec une entreprise Briançonnaise habilitée à réaliser ce test, nous souhaiterions que cela se fasse au plus vite.

Nous avons mené une étude avec une société lyonnaise de scénographie sur la possibilité de classer la salle de spectacle en espace scénique intégré, alternative intéressante, nous permettant alors de fonctionner sans rideau pare-flammes.

La configuration actuelle du bâtiment ne permet malheureusement pas la réalisation d'un espace scénique intégré. Les travaux seraient très importants et uniquement envisageables dans le cadre d'une rénovation complète du bâtiment. Un rideau pare-flammes dans une salle de ce type a cependant un avantage, car il permet de se dispenser de la présence d'un piquet incendie (présence de plusieurs pompiers professionnels) pour toute manifestation en présence de public, ce qui augmenterait le coût d'exploitation pour chaque utilisateur de la salle de façon importante.

#### **Rideau d'eau :**

La vérification du fonctionnement du rideau d'eau a été réalisée le 15/10/2009 par la société « Bureau Alpes Contrôles » en présence des pompiers et de l'officier préventionniste de la zone.

La vérification a permis de constater un fonctionnement satisfaisant du déversoir.

L'intervention de la société Bureau Alpes Contrôles est inscrite au registre de sécurité à la page 86. Le rapport de vérification est en notre possession.

#### **Salle 4 :**

Les entreprises qui avaient réalisé les travaux afin de remettre la salle 4 aux normes de sécurité, pour la visite du 05/12/2008 ont toutes rempli le registre de sécurité page 110 et 111.

#### **Installations électriques :**

L'APAVE est venue effectuer la vérification de l'installation électrique du bâtiment du 01/12/2009 au 04/12/2009. Les observations sur le compte rendu n°2776239-004-1 ont été transmises à vos services par l'APAVE.

#### **Observation N°1 :**

*\* L'autonomie de la source centralisée de l'éclairage de sécurité est insuffisante (10mn). Prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette anomalie.*

Cette prescription a été levée le 05/01/2010 par M. Jean Luc Parigi de la société CBS. Il a noté page 64 du registre de sécurité les remarques suivantes :

« Remplacement de la batterie par 18 éléments de SBM84 Essais d'autonomie effectués : débit 20A. Niveau et densité ok, chargeur : fonctionnement correct.

La loi oblige le test mensuel des blocs de sécurité ainsi qu'un test d'autonomie d'une heure des batteries tous les 6 mois.

Nous prenons donc en charge ces tests et nous consignons les résultats sur un cahier dédié.

Observation N°1 :

\* remettre en place les caches sur le boîtier de mesure situé à droite.

Cette observation était déjà signalée dans le rapport précédent, et les caches ont été remis depuis plus d'un an, il s'agit donc d'une erreur sur le rapport.

Malgré la conformité des installations électriques, il y a eu au début des vacances scolaires de Noël 2009 un début d'incendie au TGBT. Deux disjoncteurs dont un tétra polaire se sont consumés entraînant la coupure générale d'électricité et de la chaudière dans tout le bâtiment. La société Ciuppa qui était fermée pour cause de congés est quand même venue effectuer la réparation en urgence pour permettre notamment au cinéma de maintenir sa programmation.

C'est la deuxième fois que nous connaissons un départ d'incendie au TGBT. Certains disjoncteurs sont très anciens, il serait opportun de les changer afin de minimiser les risques d'incendie. Il n'y a aucun détecteur automatique de fumée, et nous avons eu beaucoup de chance que ce ne soit pas la totalité du tableau électrique qui se consume entraînant un départ de feu dans cette zone sensible.

M. Mathieu Pons, régisseur lumière du théâtre qui a l'habilitation électrique, a réalisé l'installation électrique des bureaux techniques créés derrière la nouvelle cloison de la salle 4, ainsi que la totalité de l'installation des lignes internet reliant les bureaux, le local technique, la salle de réunion, et la grande salle de spectacle au serveur informatique du théâtre Le cadran. Le coût de cette réalisation a été pris en charge entièrement par le théâtre Le cadran.

#### **Extincteurs :**

La Société Desautel est passée le 17/12/2009 pour la vérification annuelle des extincteurs. Le rapport d'intervention a été directement envoyé à vos services. Cette société a réalisé ce même jour la vérification des RIA. Une remarque concernant la vanne N°4 coté cours était notée dans le registre de sécurité pour la visite de l'an passé. Aucune remarque concernant ce RIA ne figure dans le nouveau rapport bien qu'aucune intervention n'ait été effectuée sur la vanne concernée. Le rapport signale que plusieurs extincteurs ont plus de 10 ans et doivent être changés.

#### **Trappes de désenfumage :**

Les trappes de désenfumage de l'espace scénique ont été vérifiées par Desautel le 28/09/09 : Bon fonctionnement.

#### **Appareillages cuisine :**

La Société BMHS est passée le 25/11/2009 pour la vérification annuelle des appareils de cuisson, du lave vaisselle, et de la chambre froide. Le registre de sécurité a été rempli : RAS.

#### **Chauffage :**

La bouche d'aspiration d'air du circuit de chauffage du hall d'entrée se situe dans la billetterie du théâtre, juste au dessus du bureau de l'hôtesse d'accueil. Quand le local de la billetterie est fermé

l'aspiration de la gaine crée une dépression d'air importante dans cette petite pièce. Quand le volet de la billetterie est ouvert le courant d'air créé par la bouche d'aspiration est insupportable. Nous sommes donc obligés de couper le chauffage du hall dès que le poste de billetterie est occupé, ce qui entraîne une baisse conséquente de la température du hall et de la billetterie. Ce défaut technique de conception provoque des conditions de travail et d'accueil du public difficiles. Le technicien de la société Elyo nous a expliqué que la seule solution envisageable, à moindre coût, serait de déporter la bouche d'aspiration au niveau du hall d'entrée. M. Stéphane Massé a discuté du problème avec M. Sébastien Furone qui a pu constater la gêne occasionnée. Des devis ont été réalisés et transmis à vos services par la société Elyo.

Le haut de la cheminée principale du bâtiment s'est effondré en 2009. Les travaux de rénovation ont été entrepris par l'entreprise STGM de la Grave qui a aussi colmaté la fissure qui s'était formée tout le long du conduit extérieur.

Il est difficile de chauffer le bâtiment durant les périodes de grand froid. Les bureaux et la salle 6 sont glacials le matin et très chauds l'après midi si il y a du soleil, à cause notamment des baies vitrées qui ne sont pas suffisamment isolantes. Pour avoir une température acceptable sur scène en grande salle, nous devons mettre les aérothermes au maximum, car il y a de grandes déperditions en cage de scène dues notamment aux trappes de désenfumage. Quand la température est acceptable au parterre pour les spectateurs, il fait beaucoup trop chaud au balcon. Les problèmes de chauffage de la salle bleue et du bureau attenant semblent avoir été résolus par la société Elyo.

## **DIVERS :**

### **Infiltrations :**

Nous tenons à vous signaler une importante fuite d'eau due au ruissellement du toit au sommet de l'escalier de la passerelle lumière. L'escalier ne sera bientôt plus praticable à cause du pourrissement de la dernière marche. Cette fuite est due à une anomalie structurelle de la toiture, car les tôles arrivant de l'arête du toit passent en dessous de celles du bas, M. Furone et M. Massé ont évoqué ce problème à plusieurs reprises.

Nous avons signalé à M. Caillol et M Furone d'importantes fuites d'eau au niveau de la salle Foyer-bar lors des périodes pluvieuses, notamment dans la zone d'accueil du public. Nous sommes alors obligés de laisser des seaux que nous vidons régulièrement et des serpillières pour éponger.

En période de pluie, les moquettes des loges sont complètement imbibées par les eaux d'infiltration. Nous sommes obligés de bloquer en permanence les portes coupe feu d'accès aux loges pour les maintenir ouvertes et créer ainsi une aération qui évite au crépi des murs de tomber et aux moquettes de pourrir. Bien entendu il est strictement interdit de bloquer ainsi les portes coupe feu, mais nous n'avons pas le choix car l'utilisation des loges est indispensable. Il faudrait installer une VMC pour régler le problème.

Une infiltration d'eau a troué les plaques du plafond de la salle du TGBT.

L'accumulation de neige sur le sas de la sortie de secours cinéma provoque des infiltrations d'eau importantes qui font pourrir le mur et inondent la moquette intérieur de la salle de cinéma. M. Furone et M. Scandaliato sont venus constater sur place le problème. Les services techniques de la Ville de Briançon sont intervenus le 10/02/2010 pour faire une saignée dans le sol du sas qui draine l'eau vers le conduit d'évacuation, et pour étanchéifier les tuyaux d'évacuation. Malgré cette intervention de plus en plus d'eau coule jour et nuit dans le conduit d'évacuation, et la chaufferie du bâtiment est actuellement inondée. De l'eau sort au milieu de la dalle du sol. Après visite le 12/02/2010 et consultation avec M. Scandaliato, M. Furone appelle le service des eaux

de la ville de Briançon car nous pensons qu'une conduite d'amené d'eau a du lâcher au niveau du boulevard du Lautaret.

La neige et la glace en tombant du toit ont arraché les gouttières de récupération des chenaux au niveau de la porte d'accès décor de la grande salle. Les jours de pluie c'est une véritable douche qui arrose les techniciens et les artistes qui utilisent obligatoirement cette issue. Nous avons profité de la nacelle louée pour le nettoyage de baies vitrées pour remettre partiellement en place la gouttière, mais elle s'est à nouveau déplacée, et la réparation nécessite l'intervention d'un professionnel.

#### **Planchers :**

Le plancher vétuste de la scène s'est à nouveau brisé à différents endroits, suite au passage de la nacelle élévatrice, du piano à queue, et des éléments lourds de décor. Une intervention de menuiserie est à envisager avant rupture totale des planches.

Le plancher de la salle Foyer-bar s'est lui aussi brisé en différents endroits. Nous avons effectué nous même la réparation du trou qui se trouvait juste devant la scène du foyer bar pour éviter d'endommager les tapis de danse que nous sommes amenés à installer dans cette zone.

Le plancher de la salle 6 est lui aussi troué, et la moquette est extrêmement usée (elle a 30 ans).

#### **Vitres :**

Une vitre de la salle des associations est fendue sur toute la partie intérieure de son double vitrage. Une personne qui passerait la main sur cette vitre pourrait se blesser.

Les châssis des baies vitrées de la salle bleue et du bureau attenant sont en très mauvais état, et les joints ne sont plus du tout étanches. Les pattes d'encrage sont rouillées, les plaintes métalliques arrachées. Il est important de faire examiner ces bow windows par un spécialiste pour s'assurer qu'ils ne risquent pas de tomber et de blesser quelqu'un.

Comme chaque année nous avons fait réaliser un nettoyage des baies vitrées du bâtiment (intérieur et extérieur) par la société Montrésor avec location de nacelle élévatrice pendant deux jours. Le cout est pris en charge par le théâtre Le cadran.

#### **Portes :**

La poignée de la porte de la chaufferie a été réparée mais le reste de la porte, dont le bas avait été recouvert de tôle il y a plus de 10 ans, est en très mauvais état.

Le groom de la porte d'entrée dans la grande salle coté droit est hors-service.

La barre anti panique de la porte coupe feu du couloir de la salle 4 est hors service, et l'un des battants de la porte est complètement bloqué en position fermée.

La porte de sortie de secours du fond de la salle des associations est en très mauvais état. La neige qui a été poussée par le chasse-neige au fond du parking cet hiver a enfoncé cette porte. Elle est maintenant complètement tordue et il est désormais impossible de l'ouvrir et de la refermer correctement. Il est impératif de la faire changer.

Nous vous avons signalé en début de saison que la porte principale d'entrée du hall s'est coincée, et la serrure est bloquée en position fermée. Malgré plusieurs relances auprès de la société Massé Construction métallique, la réparation n'a toujours pas été effectuée. Cette situation est préoccupante car l'un des battants de la porte principale d'évacuation du bâtiment est bloqué en position fermé depuis maintenant 6 mois.

Une fois réparées, il serait peut être opportun d'équiper ces deux portes d'entrée principale avec des grooms afin qu'elles ne restent pas bloquées la plupart du temps en position ouverte. Cela amène beaucoup de froid dans le hall d'entrée et pour la billetterie du théâtre.

Le cadre de la porte de l'issue de secours de la salle de cinéma n'est plus scellé. La porte s'ouvre très difficilement.

### **Neige :**

Nous vous rappelons que l'absence d'arrêts neige sur le toit en période hivernale représente le risque le plus important pour la sécurité des personnes et biens matériels situés aux abords immédiats du bâtiment. Nous mettons en place le long des toitures du bâtiment de la rubalise pour baliser les chutes de neige des toitures. Cette mesure préventive reste ridicule face au danger encouru sur le parking, au niveau de l'entrée principale du bâtiment, au niveau de la cour anglaise le long du boulevard du Lautaret, et sur la passerelle d'accès à la salle bleue.

Nous pensons qu'il serait important de pouvoir installer, à l'entrée du parking, une barrière fixe à code ou autre, permettant d'interdire l'accès aux piétons et aux voitures les jours de neige et ce, tant que le toit n'a pas entièrement déchargé. Le risque de se faire écraser par des blocs de glace qui tombent de plus de dix mètres de haut est très important, notamment à l'heure de sortie des écoles où parents et enfants se rejoignent sur le parking. Plusieurs véhicules garés au milieu du parking ont déjà été complètement enfoncés par les déchargements du toit.

L'accumulation de neige rend le dispositif de désenfumage de la chaufferie totalement inaccessible. Il faudrait à ce jour dégager du fond de la cour anglaise 6m<sup>3</sup> de neige tombée du toit et transformée en glace pour pouvoir accéder à la trappe. L'enlèvement d'une telle quantité de glace n'est pas dans nos moyens techniques. Nous sommes déjà obligés, pour le dégagement des issues de secours, de remplir des poubelles de neige que nous transportons jusqu'au sommet des marches de la cour anglaise. M. Massé a évoqué sur place le problème avec M. Furone et avec l'officier préventionniste, le Capitaine Chantriaux.

Le déneigement du parking n'étant pas régulièrement assuré, l'ouverture de la porte de sortie de secours du fond de la salle des associations est souvent impossible depuis le début de l'hiver. Il est impératif que les issues de secours de cette salle soient déneigées dès que la salle est utilisée. Nous l'avons signalé à différentes reprises durant les vacances de Noël par téléphone à la mairie de Briançon, car le chasse-neige avait tassé la neige du parking devant cette porte créant un bourrelé de plus d'un mètre de haut et de plusieurs mètres de large. Malgré cela la salle des associations a quand même été mise à disposition.

M. Stéphane Massé a informé par téléphone le directeur des services techniques de la Ville de Briançon de la situation au mois de décembre. Nous avons demandé que les issues de secours de la salle des associations soient systématiquement dégagées en cas de chutes de neige et de déchargement du toit. Cette salle doit rester fermée aux utilisateurs tant que les issues de secours restent bloquées par la neige. La mairie gère le planning d'attribution de cette salle, dont nous sommes responsables au niveau de la sécurité. M. Serge Scandaliato et M. Stéphane Massé ont évoqué le problème par téléphone et ils vont demander à ce que la mairie de Briançon transmette le planning mis à jour de l'occupation de cette salle aux services techniques de la Ville, afin que le service d'astreinte de déneigement vérifie systématiquement l'accessibilité des issues de secours.

Les jours de spectacles nous gérons le déneigement de la totalité des issues de secours des salles du théâtre. Cela mobilise minimum 3 ou 4 intermittents du spectacle pour une durée de 3

ou 4 heures. Le cout moyen de déneigement est d'environ 250 euros par intervention entièrement pris en charge par le théâtre.

L'organisation de ce déneigement est très compliquée pour nous à gérer. Lorsque nous accueillons des compagnies pour les spectacles, les plannings de montage sont définis à l'avance sur une période de temps comptée et limitée, il est impératif d'être très efficace et ponctuel. Il est difficile d'expliquer aux musiciens, aux comédiens, aux danseurs, et aux techniciens accueillis, que les régisseurs du théâtre ne sont malheureusement pas à leur disposition comme prévu, car ils déneigent les issues de secours du bâtiment pour des raisons de sécurité.

Nous souhaiterions que le déneigement de toutes les issues de secours du bâtiment, quelque soit les utilisateurs (théâtre, cinéma, salle des associations, salle bleue) soit pris en charge par une société spécialisée qui intervienne rapidement à chaque chute de neige.

Nous tenons à remercier grandement les services techniques de la Ville de Briançon qui passent le plus rapidement possible, dès que nous leur téléphonons, pour effectuer gratuitement le déneigement de la ruelle de chargement des décors de la grande salle, ce qui est au dessus de nos moyens techniques et effectifs. Les services techniques nous fournissent aussi le sel nécessaire pour faire fondre la glace notamment dans la cour anglaise (sortie de secours cinéma et théâtre) qui ne voit jamais le soleil et dont les conduits d'évacuation des eaux sont bouchés tout l'hiver par le gel.

#### **Façades :**

Concernant les enduits extérieurs du bâtiment, de grandes plaques de crépi tombent de plus en plus régulièrement des murs, notamment au niveau de la façade principale, sur le trottoir de la chaussée. Cela représente un risque pour les passants. A certains endroits, les enduits sont intégralement dégradés et les matériaux bruts du mur, à savoir souvent de la brique, sont directement exposés aux intempéries. Ces parties ont commencé à se détériorer et vont très vite pourrir. Nous avons évoqué ce problème avec M. Caillol et M. Furone qui sont venus se rendre compte sur place suite à notre courrier du 08/10/07.

#### **Cuisine :**

En prévision d'éventuels contrôles, nous tenions aussi à vous signaler que la cuisine de réchauffement présente quelques handicaps au niveau des contraintes de salubrité, notamment la chambre froide qui ne dispose pas de surface en adéquation avec les normes d'hygiène.

Nous avons pris à notre charge le nettoyage et la désinfection de la chambre froide qui a été réalisée le 18/11/09 par la société Montrésor.

#### **Canalisations et sanitaires :**

Les canalisations continuent à occasionner des odeurs nauséabondes dans tout le bâtiment et nous suspectons la présence de fosses de décantation ou de bassins de rétentions anciens.

M. Alain Caillol a été en contact avec une société d'assainissement, la SEERC, qui devrait passer des caméras dans les canalisations pour vérifier l'état du système d'assainissement.

Ces odeurs nauséabondes occasionnent un mécontentement de plus en plus fréquent du public et des utilisateurs des lieux.

Les chasses d'eau des sanitaires de loges continuent à couler malgré les réglages des flotteurs que nous ajustons sans cesse. La température dans le WC de droite est quasiment polaire, ceci a cause de la bouche d'aération et parce qu'il n'y a pas de convecteurs. Nous sommes contraints de condamner ce WC la plupart du temps, il n'y a donc qu'un seul WC utilisable pour la totalité des loges.

### **Jauges :**

Un point sur les jauges des salles a été fait début février 2010 entre M. Stéphane Massé et M. Maurice Dufour responsable sécurité à la Ville de Briançon. M. Fromm s'est engagé par écrit à prendre la responsabilité des dépassements de jauge lors des vœux du Maire et du Président de la Communauté de Commune à la population au mois de janvier 2010. Nous rappelons que seul le Maire de la commune de Briançon peut effectivement prendre cette responsabilité. Lors des vœux du Maire, la jauge maximum autorisée suivant la configuration de salle était de 156 personnes, nous en avons accueilli 342. Suivant la réglementation, M. Massé a tenu M. le Maire informé du dépassement et du nombre de personnes en plus.

La jauge du foyer bar a été dépassée lors de la journée « Les rencontres de la montagne » organisée le mardi 15 décembre 2009. Nous avons signalé à la mairie que la jauge serait dépassée pour cet événement, mais nous n'avons pas reçu de courrier nous indiquant que le maire de la commune engagerait sa responsabilité. En cas de problèmes durant cette manifestation M. Pierre-André Reiso, responsable unique de sécurité du bâtiment et M. Stéphane Massé auraient été tenus pour entièrement responsables des manquements à la sécurité. Nous rappelons pour information que la commission de sécurité dans le rapport du groupe de visite du mardi 5 décembre 2008 a établi la jauge du foyer bar à 300 personnes maximum en configuration vide (sans tables, sans chaises, sans praticables). Lors de la visite, Le Capitaine Olivier Chantriaux, officier préventionniste, a rappelé à M. Massé la règle d'une personne par mètre carré si des chaises ou tables sont installées dans la salle. Cela ramène la jauge à un maximum de 156 personnes pour la salle foyer bar. Il n'est jamais arrivé que nous ayons besoin d'installer de tables ou de chaises dans cette salle lors des manifestations.

La nature des sols de la salle 6 et de la salle foyer bar ne permettent pas d'appliquer le coefficient de 3 personnes par mètres carré en cas de configuration sans table ni chaises par crainte d'effondrement. C'est pourquoi la salle 6 ne peut pas contenir plus de 110 personnes quelque soit la configuration.

### **Préconisations des pompiers :**

Lors d'une visite du bâtiment pour la mise à jour des plans d'ERP les pompiers de Briançon ont soulevé différents problèmes liés à la sécurité :

- La salle bleue devrait disposer de 2 sorties de secours alors qu'elle n'en possède qu'une fonctionnelle, la seconde étant obligatoirement fermée lorsque les locaux du théâtre ne sont pas en exploitation. Hors des cours de théâtre organisés par le CEAB ont souvent lieu dans cette salle, notamment avec des enfants, en dehors des horaires d'ouverture du théâtre.
- Il nous a été demandé d'enlever les barres en acier qui ferment les issues de secours de la salle des associations, car elles ne sont jamais enlevées par les utilisateurs de cette salle.

Nous attirons votre attention sur le fait que sans ces barres les intrusions malveillantes deviennent plus faciles.

### **Formations:**

La journée obligatoire de formation incendie avec exercices a été organisée le 02/06/09 pour 12 employés du théâtre (personnels permanents, intermittents et vacataire). Le théâtre a pris entièrement à sa charge le coût de cette formation.

La société ASM a effectué la vérification complète de l'alarme incendie et la formation du personnel permanent du théâtre et du cinéma le 10/11/09. La formation a été effectuée pour le reste du personnel en cours de saison par le régisseur général du Théâtre Le cadran.

Nous avons pris en charge la formation triennale de recyclage SSIAP1 de M. Sébastien Attaba qu'il a effectué à Marseille les 5 et 6 novembre 2009 auprès de l'APAVE.

L'exercice annuel d'évacuation du bâtiment en présence du public ne sera pas réalisé cette année. En effet après discussions avec l'officier préventionniste et les services du SDIS de Briançon, le public étant renouvelé pour chaque spectacle il n'est pas nécessaire de réaliser un tel exercice. Nous réaliserons l'exercice de sécurité avec le personnel du théâtre et M. Guy Meyer pompier-formateur professionnel au SDIS le 17/05/2010

**Dépense :**

Pour l'année 2009, et pour information, le théâtre Le Cadran a dépensé la somme **321 770,88 €**, pour la sécurité, les travaux d'entretien du bâtiment, la location de matériel scénique à la saison (hors location spécifique), et l'achat de matériel scénique.

Les sommes se répartissent de la façon suivante :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Location annuelle matériel scénique minimum obligé :   | 10 000,00 €  |
| • Travaux entretien bâtiment (Peinture, réparation...) : | 8 561,95 €   |
| • Sécurité :   | 1 465,37 €   |
| • Achat matériel technique :                             | 299 714,06 € |
| • Installation matériel technique :                      | 2 029,50 €   |

**Remerciements :**

Nous tenons sincèrement à vous remercier pour l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année 2009. Nous voulons aussi remercier les services techniques de la Ville de Briançon, et M.Sébastien Furone et M. Alain Caillol pour le sérieux du travail effectué et leur disponibilité face aux problèmes que nous rencontrons presque quotidiennement dans ce bâtiment vétuste.

**Au titre de l'exploitation**

**Recettes par spectacle et tarif**

Spectacles	Dates	Billetterie H.T.	Nombre de billets			Jauges salles	Tx de repl.
			Payants	Exonérés	Total		

### Théâtre

La seconde surprise de l'amour	17/02/09	3 061,41	287	51	338	342	98,83%
Dernières nouvelles des jambes d'Alice	09 et 10/03/2009	2 274,82	214	22	236	240	98,33%
La maison	Du 5 au 7/11/2009	1 953,28	166	9	175	185	94,59%
Le malade imaginaire	12/11/09	1 121,55	103	7	110	110	100,00%
Le banquet fabulateur	Du 19 au 21/11/2009	2 698,93	186	22	208	240	86,67%
<b>Total</b>		<b>11 109,99</b>	<b>956</b>	<b>111</b>	<b>1 067</b>	<b>1 117</b>	<b>95,52%</b>

### Jazz

René Urtreger Trio	23/01/09	1 556,02	92	27	119	156	76,28%
Eliot Zigmund	10/02/2009	1 906,95	125	28	153	156	98,08%
Bireli Lagrène et Sylvain Luc	26/02/09	6 167,48	355	9	364	364	100,00%
David Krakauer	17/03/09	5 377,96	327	27	354	364	97,25%
Avishai Cohen	05/12/09	4 350,15	253	25	278	364	76,37%
<b>Total</b>		<b>19 358,56</b>	<b>1 152</b>	<b>116</b>	<b>1 268</b>	<b>1 404</b>	<b>90,31%</b>

### Musique

F à Léo	27/01/09	7 480,41	339	23	362	364	99,45%
Quatuor Ebène	03/02/09	3 326,64	219	27	246	364	67,58%
L'instrument à pression	03/04/09	2 694,81	183	45	228	246	92,68%
Ali Baba et les 40 voleurs	15/04/09	1 529,67	199	52	251	251	100,00%
Ilene Barnes	17/04/09	4 983,84	306	32	338	364	92,86%
<b>Création</b> Folk Songs	05/05/09	3 921,25	249	67	316	364	86,81%
Tchavolo Schmitt	20/10/09	5 952,40	360	4	364	364	100,00%
Ferenc Vizi	13/11/09	2 960,14	197	19	216	364	59,34%
Robinson/ Spectacle ANNULÉ	17/11/09						
Comme je l'entends	08 et 09/12/2009	627,42	77	17	94	120	78,33%
Mango Gadzi	18/12/09	3 466,31	302	18	320	364	87,91%
<b>Total</b>		<b>36 942,89</b>	<b>2 431</b>	<b>304</b>	<b>2 735</b>	<b>3 165</b>	<b>86,41%</b>

### Danse

Echoa	13/03/09	2 485,02	266	21	287	287	100,00%
Papotages	12/12/09	2 043,89	251	8	259	260	99,62%
<b>Total</b>		<b>4 528,91</b>	<b>517</b>	<b>29</b>	<b>546</b>	<b>547</b>	<b>99,82%</b>

### Cabaret

La sublime revanche	13/01/09	4 813,52	323	23	346	346	100,00%
<b>Total</b>		<b>4 813,52</b>	<b>323</b>	<b>23</b>	<b>346</b>	<b>346</b>	<b>100,00%</b>

### Humour

Les mauvaises	13/02/09	3 611,75	337	26	363	364	99,73%
<b>Total</b>		<b>3 611,75</b>	<b>337</b>	<b>26</b>	<b>363</b>	<b>364</b>	<b>99,73%</b>

### Cirque

Les cousins	24 et 25/03/2009	9 270,81	658	35	693	728	95,19%
<b>Total</b>		<b>9 270,81</b>	<b>658</b>	<b>35</b>	<b>693</b>	<b>728</b>	<b>95,19%</b>

### Marionnettes

A demain ou la route des 6 ciels	20/01/09	1 092,56	141	15	156	160	97,50%
<b>Total</b>		<b>1 092,56</b>	<b>141</b>	<b>15</b>	<b>156</b>	<b>160</b>	<b>97,50%</b>

Spectacles	Dates	Billetterie H.T.	Nombre de billets			Jauges salles	Tx de rempl.
			Payants	Exonérés	Total		
<b>Lycées - Collèges</b>							
La seconde surprise de l'amour	17/02/09	1 618,02	236	17	253	253	100,00%
Dernières nouvelles des jambes d'Alice	10/03/09	891,28	130	6	136	136	100,00%
Le malade imaginaire	12 et 13/11/2009	1 453,48	212	45	257	266	96,62%
Le banquet fabulateur	20/11/09	493,63	73	4	77	85	90,59%
<b>Total</b>		<b>4 456,41</b>	<b>651</b>	<b>72</b>	<b>723</b>	<b>740</b>	<b>97,70%</b>

### Jeune Public

#### Maternelles / Primaires /

A demain ou la route des 6 ciels	19 et 20/01/2009	1 789,42	261	28	289	300	96,33%
Echoa	12 et 13/03/2009	5 198,10	914	84	998	998	100,00%
Ali Baba et les 40 voleurs	14 et 16/04/2009	5 181,04	911	81	992	1 004	98,80%
Robinson/ Spectacle ANNULE	16 et 17/11/2009						
Papotages	11 et 14/12/2009	5 095,74	896	86	982	996	98,59%
<b>Total</b>		<b>17 264,30</b>	<b>2 982</b>	<b>279</b>	<b>3 261</b>	<b>3 298</b>	<b>98,88%</b>

### Jeune Public

Tournée CCB							
Les musiciens de la Ville de Brême	Du 6 au 10/04/2009	3 907,93	570	61	631	834	75,66%
La sorcière du placard aux balais	08/04/09	495,98	64	4	68	68	100,00%
<b>Total</b>		<b>4 403,91</b>	<b>634</b>	<b>65</b>	<b>699</b>	<b>902</b>	<b>77,49%</b>

### Les Excentrés

Un barbier de Seville	30/03 et 1/04/2009	4 662,59	260	43	303	360	84,17%
<b>Création</b>							
La Donna ideale	18 et 20/05/2009	2 195,40	166	61	227	360	63,06%
La revue de cuisine	10 et 12/10/2009	2 606,85	251	81	332	340	97,65%
<b>Total</b>		<b>9 464,84</b>	<b>677</b>	<b>185</b>	<b>862</b>	<b>1 060</b>	<b>81,32%</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>126 318,45</b>	<b>11 459</b>	<b>1 260</b>	<b>12 719</b>	<b>13 831</b>	<b>91,96%</b>
----------------------	-------------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------

**Effectif et qualification des agents**

<b>Direction Déléguée</b>	<b>Pierre-André REISO</b>
---------------------------	---------------------------

**Permanents**

	Poste	Arrivée	Départ
Jean-Benoît BLANDIN	Adjoint de direction	2 janvier 2007	20 août 2009
Lydie ROSA	Secrétaire de direction	1 décembre 2000	
Aurélié BERRIER	Caissière-Hôtesse d'accueil	1 octobre 2004	
Claire ODET	Attachée de relations avec le public	1 septembre 2006	
Florence BOURG	Attachée de relations avec le public	22 septembre 2008	
Elise BUFFET	Attachée de relations avec le public	15 mai 2007	
Sébastien ATTABA	Régisseur de Salle	23 octobre 1999	

**Intermittents du spectacle**

Poste
Régisseur Général
Régisseur Lumière
Régisseur Son
Régisseur Plateau
Technicien Lumière
Technicien Son
Habilleuse
Machiniste

## **Compte-rendu financier**

## **Analyse des dépenses et des recettes**

Détail des recettes HT

	Année 2009	Année 2008	Année 2007	Année 2006
	Euros	Euros	Euros	Euros
<b>Détail Recettes propres</b>				
* Billetterie	134 558	92 429	93 845	82 087
* Location de salle/Mise à disposition personnel	19 960	20 589	27 340	28 163
* Cnasea/Remb. sur salaires	0 (1)	0 (1)	10 176	10 506
* Office National de Diffusion Artistique	7 169	8 962	10 382	10 529
* Mécénat	0	0	12 000	0
* Autres produits (bus-cocktail, buvette...)	6 600	9 489	9 643	5 432
<b>Total</b>	<b>168 287</b>	<b>131 469</b>	<b>163 386</b>	<b>136 717</b>
<b>Détail des subventions affectées</b>				
* Communauté de Communes du Briançonnais Convention	361 000	361 000	353 000	353 000
<b>S/Total</b>	<b>361 000</b>	<b>361 000</b>	<b>353 000</b>	<b>353 000</b>
* Conseil Général	121 140	116 480	112 000	108 160
<b>S/Total</b>	<b>121 140</b>	<b>116 480</b>	<b>112 000</b>	<b>108 160</b>
* Conseil Régional Convention Aide au poste ADAC	90 000 4 000	90 000 10 000	90 000 22 000	85 000 0
<b>S/Total</b>	<b>94 000</b>	<b>100 000</b>	<b>112 000</b>	<b>85 000</b>
* D.R.A.C. Convention Aide à la création Service Educatif Ateliers	36 000 8 000 13 000 2 508	35 260 7 835 9 794	35 260 7 835 0	35 260 8 627 0
<b>S/Total</b>	<b>59 508</b>	<b>52 890</b>	<b>43 095</b>	<b>43 887</b>
Europe Crédit de coopération transfrontalière Alcotra	121 614	32 479	0	0
<b>S/Total</b>	<b>121 614</b>	<b>32 479</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>757 262</b>	<b>662 849</b>	<b>620 095</b>	<b>590 047</b>
<b>Divers</b>				
* Subventions d'investissement - part affectée à l'exercice	9 030	6 487	3 336	3 481
* Production immobilisée (travaux sécurité, amélioration du bâtiment)	51 685 (2)	843	1 364	1 186
* Reprise provisions/charges exceptionnelles	109	1 122	119	1 289
* Produits exceptionnels	5 686	2 434	4 749	25 583
<b>Total</b>	<b>66 510</b>	<b>10 886</b>	<b>9 568</b>	<b>31 539</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>992 060</b>	<b>805 203</b>	<b>793 049</b>	<b>758 303</b>

(1) Fin de la mesure d'aide au poste "emploi-jeune" en 2007

(2) Dont Installation matériel technique projet Alcotra

Détail des dépenses HT

	Année 2009	Année 2008	Année 2007	Année 2006
	Euros	Euros	Euros	Euros
<b>Recettes</b>				
* Recettes propres (*)	168 287	168 287	163 386	136 717
* Subventions (*)	757 262	757 262	620 095	590 047
* Divers	66 510	66 510	9 568	31 539
<b>Total</b>	<b>992 060</b>	<b>992 060</b>	<b>793 049</b>	<b>758 303</b>
<b>Dépenses</b>				
<b>Total Artistique :</b>	<b>360 560</b>	<b>437 995</b>	<b>477 933</b>	<b>393 838</b>
* Accueil spectacles	256 655	306 582	339 188	310 239
* Spectacles Jeune Public				
Accueil et création	69 843	66 229 (1)	72 829	62 328
* Créations Tout public	0 (2)	37 294	41 383	
* Les Excentrés / Accueil	29 006	26 124	19 841	19 799
* Ateliers	5 055	1 767	4 692	1 472
<b>Frais de structure (*)</b>	<b>319 417</b>	<b>327 795</b>	<b>344 011</b>	<b>321 616</b>
* Fonctionnement	60 150	56 445	53 158	52 906
Dotation aux amortissements	13 517	14 791	12 166	11 202
* Administration	80 337	78 503	85 306	74 678
* Communication	67 407	81 659	94 447	87 879
* Technique	29 677	26 580	29 118	26 899
* Quote-part Délégation/ Théâtre La passerelle	68 329	69 816	69 816	68 052
<b>Total Transfrontalier Alcotra</b>	<b>326 406</b>	<b>33 509</b>	<b>793 048</b>	<b>758 303</b>
* Artistique	111 620	0		
* Fonctionnement	207 981	33 509		
* Dotation aux amortissements	6 805	0		
<b>Total</b>	<b>1 006 383</b>	<b>799 299</b>	<b>821 944</b>	<b>715 454</b>
Ajustement Comptable	0	0	0	0
<b>Résultat</b>	<b>-14 324</b>	<b>5 905</b>	<b>-28 896</b>	<b>42 849</b>
<b>Bilan des prestations location de salles, mise à disposition de personnel (2)</b>	<b>-20 206</b>	<b>-26 692</b>	<b>-22 904</b>	<b>-21 143</b>
Recettes	19 960	19 960	27 340	28 163
Dépenses	-40 166	-46 652	-50 243	-49 306

(1) En 2008, 1ère tournée " Jeune Public" dans la Communauté de Communes avec l'Ensemble Télémaque

(2) Les créations sont comptabilisées dans le projet Alcotra

(2) Toutes locations de salles confondues représentent chaque année plus de 3 000 heures de travail, soit 2 postes équivalent temps plein.

**Récapitulatif fonds propres**

Théâtre Le cadran/Briançon

	Au 31/12/2000	Au 31/12/2001	Au 31/12/2002	Au 31/12/2003	Au 31/12/2004	Au 31/12/2005	Au 31/12/2006	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008	Au 31/12/2009
Report à nouveau	0,00 €	-50 172,00 €	-77 500,10 €	-78 194,68 €	-41 388,12 €	-60 440,68 €	-25 390,63 €	17 458,06 €	-11 437,52 €	-5 532,52 €
Résultat de l'exercice	-50 172,00 €	-27 328,10 €	-694,58 €	36 806,56 €	-19 052,56 €	35 050,05 €	42 648,69 €	-28 895,58 €	5 905,00 €	-14 323,66 €
Prévisionnel de l'exercice								0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit cumulé	-50 172,00 €	-77 500,10 €	-78 194,68 €	-41 388,12 €	-60 440,68 €	-25 390,63 €	17 458,06 €	-11 437,52 €	-5 532,52 €	-19 856,18 €

**Compte de résultat**



# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2009	31/12/2008
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(5 533)	(11 438)
	Résultat de l'exercice	(14 324)	5 905
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>(19 857)</b>	<b>(5 533)</b>
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	212 848	14 931	
Provisions réglementées		109	
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>212 848</b>	<b>15 040</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>192 992</b>	<b>9 507</b>	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	386 012	2 693	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 262	1 754	
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 047	102 336	
Dettes fiscales et sociales	40 489	24 974	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	26 788	10 049	
Produits constatés d'avance	48 996	72 436	
<b>Total des dettes</b>	<b>666 594</b>	<b>214 242</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>859 586</b>	<b>223 749</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(14 323,66)	5 904,62	
(1) Dont à moins d'un an	664 333	212 489	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	386 012	2 693	
ENGAGEMENTS DONNES			

## Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2009

31/12/2008

		12 mois	12 mois
PRO	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	160 840	120 240
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>160 840</b>	<b>120 240</b>
	Productions stockée		
	Production immobilisée	51 685	843
	Subventions d'exploitation	757 262	662 848
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires	18	98
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	11 602	9 966
Autres produits			
<b>Total des produits de fonctionnement</b>		<b>981 407</b>	<b>793 995</b>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	243 826	191 962
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	372 070	307 505
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 427	4 991
	Salaires et traitements	248 774	190 301
	Charges sociales	90 462	69 984
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	20 323	14 791
Dotations aux provisions			
Autres charges	20 553	19 056	
<b>Total des charges de fonctionnement</b>		<b>1 003 435</b>	<b>798 590</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>		<b>(22 027)</b>	<b>(4 595)</b>

## Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2009

31/12/2008

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(22 027)	(4 595)
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée		
	Insuffisance supportée ou excédent transféré	/	
PRODUITS FINANCIERS	De participations		4
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	4	4
	Autres intérêts et produits assimilés	256	2 164
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>260</b>	<b>2 169</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées	1 412	169
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>1 412</b>	<b>169</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1 151)</b>	<b>1 999</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>(23 178)</b>	<b>(2 596)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	153	2 434
	Sur opérations en capital	10 130	6 487
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	109	119
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>10 392</b>	<b>9 039</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	437	539
	Sur opérations en capital	1 100	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>1 537</b>	<b>539</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>8 855</b>	<b>8 501</b>
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>992 060</b>	<b>805 203</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 006 383</b>	<b>799 298</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(14 324)</b>	<b>5 905</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>PRODUITS</b>	<b>CHARGES</b>
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **859 586 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **992 060 euros** et un total **charges** de **1 006 383 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-14 324 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2009** et finit le **31/12/2009**.  
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **OBSERVATIONS :**

L'immeuble dans lequel exploite l'association est mis gratuitement à disposition par la commune de Briançon

La délégation de service public prend fin le 30 avril 2010. Cependant lors de l'établissement des comptes annuels, Le Cadran a signé avec la Communauté de Communes du Briançonnais une convention d'une durée de 1 an à compter du 01 mai 2010.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## **IMMOBILISATIONS :**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Les principales durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| ▪ Logiciels :                          | linéaire de 3 à 5 ans           |
| ▪ Constructions :                      | Néant                           |
| ▪ Agencements des installations :      | linéaire de 5 à 8 ans           |
| ▪ Matériel et outillage :              | linéaire de 5 à 10 ans          |
| ▪ Matériel de transport :              | Néant                           |
| ▪ Matériel de bureau et informatique : | linéaire de 2 à 5 ans           |
| ▪ Matériel audio-visuel                | linéaire de 4 à 6 ans           |
| ▪ Mobilier :                           | linéaire de 5 à 6 ans et 8 mois |

## Dépréciation

La dépréciation des immobilisations est évaluée et constatée dans les comptes par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

## STOCKS ET ENCOURS :

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les stocks et encours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## **CREANCES ET DETTES :**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **DISPONIBILITES :**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ACHATS :**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

**Rapport d'activité**

**Rapport d'activité**

**Théâtre Le cadran/Briançon**  
**Pôle Régional de Développement Culturel**

**Année 2009**

Conformément à son objet social et dans les limites de son rayonnement territorial, le Théâtre Le cadran/Briançon a pour mission de favoriser le développement territorial concernant le domaine du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, arts de la rue...).

A ce titre pour l'exercice 2009, le Théâtre Le cadran/Briançon – Pôle Régional de Développement Culturel a mis en œuvre la programmation et le plan d'actions suivants :

° **Soutien à la création contemporaine** en étant attentif aux créateurs présents en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En mai 2009, l'**Ensemble Télémaque** a donné deux spectacles inédits, créés en résidence au Cadran autour de Luciano Berio et de la chanson populaire dans le répertoire du XXème siècle (De Falla, K. Weill...), avec *Folk Songs* (pour huit musiciens, deux chanteurs et un chœur d'amateurs d'une quarantaine de participants).

Ce programme musical inédit a été suivi d'une version plus courte et orientée vers la culture italienne : *La donna ideale* (7 représentations dans la tournée des Excentrés à travers sept communes des Hautes-Alpes, prolongée par des représentations dans le Piémont dans le cadre du projet transfrontalier soutenu par ALCOTRA).

En octobre 2009, première création franco-italienne (pour six musicien et une comédienne) dans le cadre du projet ALCOTRA *Musiche dal vivo nelle alpi latine La revue de cuisine* Orchestration et direction Raoul Lay avec l'ensemble Télémaque, mise en scène Alexandra Tobelaim. Cette création orientée vers la culture italienne a également fait l'objet de la tournée des Excentrés et s'est prolongée en Italie dans la ville de Busca.

Le Théâtre Le cadran a accueilli également :

- en janvier 2009 la Cie Arkétal avec le spectacle *A demain ou la route des 6 ciels* pour 2 représentations jeune public et une représentation familiale.
- en février 2009, en direction des lycéens, le spectacle d'Alexandra Tobelaim – Cie Tandaim *La seconde surprise de l'amour*, une représentation tout public a également été donnée.
- en novembre 2009, le spectacle mis en scène et adapté par Alexis Moati et Pierre Laneyrie – *Le malade imaginaire*, une représentation tout public et trois représentations en direction des lycéens.
- En novembre 2009, accueil du spectacle de la Cie Parnas - mis en scène Catherine Marnas *Le banquet fabulateur* pour trois représentations.
- En décembre 2009, accueil du spectacle de Benjamin Dupé *Comme je l'entends* pour deux représentations.

° **Faciliter la diffusion sur le territoire alpin des œuvres :**

En relayant le Théâtre La passerelle au Nord du Département, (les villes de Guillestre et l'Argentière la Bessée), sur l'opération les « Excentrés », dans un souci d'aller à la rencontre des publics ruraux (3 propositions - 6 représentations) et en développant l'attraction des pôles centraux : Théâtre Le cadran -Théâtre La passerelle,

En 2009, présentation du spectacle de l'Opéra Eclaté *Un barbier de Séville* d'après l'opéra de Rossini, extrait du texte de Beaumarchais, mis en scène Olivier Desbordes.

En mai 2009 présentation de la création *La donna ideale*

En octobre 2009, présentation de la création franco-italienne *La revue de cuisine*.

En développant une offre culturelle forte, en organisant la complémentarité de programmation avec le Théâtre La passerelle/Gap (mise en place de billetteries croisées, « Bus-cocktails / Débats » facilitant le déplacement des publics de tout le département).

En accentuant l'effort envers les publics scolaires dans un souci d'une plus grande sensibilisation au spectacle vivant (parcours spectacles, rencontres avec les artistes) à travers l'option Théâtre du Lycée d'Altitude ainsi que les ateliers artistiques, et les classes pilotes des Collèges Vauban et Garcin.

D'autre part, de nombreuses actions de sensibilisation en direction des publics amateurs ont eu lieu par l'intermédiaire des artistes programmés au Théâtre Le cadran et notamment à l'occasion de la création *Folk Songs*.

° **Permettre une meilleure information des publics**, grâce à des outils informatique, et notamment en partageant le logiciel de billetterie avec le Théâtre La passerelle/Gap, qui peut répondre à l'ambition du projet territorial que nous menons. Ce nouveau logiciel permet, sans coût ajouté, de multiplier les billetteries délocalisées sur les Hautes-Alpes.

Ce logiciel permettra également une extension vers tous les publics en leur proposant un service en ligne de réservation de places, voire, dans un deuxième temps, l'achat de places. Enfin, un site Web interactif en préparation en 2009, permettra dès 2010 de resserrer les liens entre les publics et les lieux de spectacles.

° **Développer la coopération culturelle transfrontalières et la promotion de la diversité culturelle.**

Le projet de partenariat transfrontalier intitulé *Musiche dal vivo nelle Alpi latine* (Musiques en direct dans les Alpes latines), entre le théâtre Le cadran, le Jazz-Club de Turin et l'association Lamoro basée également dans le Piémont, a reçu fin 2008 une aide pour une durée de deux ans par la Communauté européenne dans le cadre du projet ALCOTRA. Cette action transfrontalière porte sur l'échange et la circulation de spectacles donnés dans le cadre des jazz-club du Cadran ou de Turin, mais aussi concerts et spectacles liés à la musique de notre temps, écrite ou improvisée.

La création *Folk Songs et la Donna ideale* a été la première étape d'échange avec l'Italie, le spectacle ayant été accueilli au Jazz Club de Turin et au théâtre de Busca.

En octobre 2009 la première création franco-italienne *La revue de cuisine* - Orchestration et direction Raoul Lay avec l'ensemble Télémaque, mise en scène Alexandra Tobelaim.

Après la tournée Excentrés en octobre, en novembre 2009, la création du spectacle franco-italien *La revue de cuisine* est également accueillie au théâtre de Busca.

Des échanges de compétences et de savoir-faire entre professionnels italiens et français dans les domaines artistiques, mais aussi techniques ou administratifs liés à l'organisation de spectacles et de tournées ont été possible tout au long de l'année. Des voyages culturels transfrontaliers seront proposés au cours de l'année 2010 aux publics de nos théâtres, car il nous paraît important que le rapprochement des populations par la culture puisse être un des symboles de cette Euro-Région franco-italienne porteuse d'avenir.